

< VIVIUM **Tool TPE - Utilisation**

Manuel >

10-03-2022



Sommaire

PARTIE I. Contexte	<u>3</u> 4
CHAPITRE I. Activités	<u>3</u> 4
CHAPITRE II. Champ d'application	<u>3</u> 5
CHAPITRE III. Choix des couvertures	<u>4</u> 5
CHAPITRE IV. Historique sinistre	<u>5</u> 6
PARTIE II. Accident du travail	<u>6</u> 7
CHAPITRE I. Garantie légale	<u>6</u> 7
CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles)	<u>6</u> 7
CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle)	<u>7</u> 8
CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes	<u>8</u> 9
PARTIE III. Liability	<u>10</u> 44
CHAPITRE I. RC Entreprise	<u>10</u> ++
CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion	<u>11</u> 12
CHAPITRE III. Récapitulatif des primes	<u>11</u> 12
CHAPITRE IV. Responsabilité (para)médicale	<u>12</u> 13
PARTIE IV. Property	<u>16</u> 17
CHAPITRE I. Adresse du risque	<u>16</u> 17
CHAPITRE II. Bâtiment	<u>17</u> 18
CHAPITRE III. Contenu	<u>18</u> 19
CHAPITRE IV. Garanties optionnelles	<u>20</u> 21
CHAPITRE V. Récapitulatif des primes	<u>22</u> 23
CHAPITRE VI. Bris de machine	<u>23</u> 24
CHAPITRE VII. Tous risques électroniques	<u>2627</u>
CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA	<u>28</u> 29
PARTIE V. Récapitulatif des primes	<u>29</u> 30
CHAPITRE I. Mode de paiement	<u>29</u> 30
CHAPITRE II. Réductions (si applicable)	<u>29</u> 30
CHAPITRE III. Impression récapitulatif des primes	<u>30</u> 3+
PARTIE VI. Finalisation	<u>31</u> 32
CHAPITRE I. Dates de prise d'effet	<u>31</u> 32
CHAPITRE II. Candidat preneur d'assurance	<u>31</u> 32
CHAPITRE III. Informations complémentaires	<u>32</u> 33
CHAPITRE IV. Documents	<u>32</u> 33
PARTIE VII. Nouvelle affaire	<u>34</u> 35
PARTIE VIII. Questions?	2/35



PARTIE I. Contexte



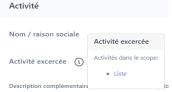
Cet outil n'est pas destiné aux clients existants

CHAPITRE I. Activités

L'outil a été développé pour des activités bien spécifiques reprises dans la liste déroulante. Cette liste sera évolutive. Vous pouvez taper les premières lettres pour retrouver l'activité.



Via l'infobulle, vous pouvez télécharger une liste excel avec toutes les activités dans le scope.



Voici la liste des activités reprises dans l'infobulle :



Vous pouvez rajouter une description complémentaire si vous le souhaitez.

Pour certaines des activités les plus risquées, il peut y avoir un message qui indique clairement quelles activités sont couvertes par cet instrument. Vous devez confirmer le message pour continuer.



CHAPITRE II. Champ d'application

Pour les toutes petites entreprises répondant aux caractéristiques suivantes :



- Propriétaire ou locataire exploitants
- Maximum 10 ETP
- Capital assuré (Bâtiment + Contenu) ≤ 1.740.212,55 € (Abex 819)
- CA annuel ≤ 1.500.000€
- Mono-activité

Vous devez valider que le preneur remplit ces conditions pour pouvoir continuer.

Champ d'application

Le preneur d'assurance remplit-il les conditions suivantes:

- Propriétaire exploitant ou locataire exploitant (pas de propriétaire non exploitant)
- Maximum 10 FTE
- Capital assuré (Batiment + Contenu) ≤ 1 740 212,55 € (Abex 819)
- CA annuel ≤ 1 500 000 €
- Il n'y a qu'une seule activité exercée

✓ Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions

Étape suivante

CHAPITRE III. Choix des couvertures

Vous devez ensuite sélectionner pour quelles couvertures vous souhaitez avoir un tarif.

Choix des couvertures

Quels types de couverture sont nécessaires ?

Si vous sélectionnez l'assurance incendie, vous pourrez alors choisir le Bris de machine ou la Tous risques électroniques.



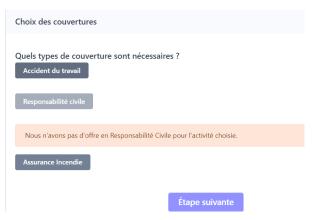
☐ Tous risques électroniques

Étape suivante

En fonction de l'activité, certaines couvertures ne seront pas disponibles (Responsabilité). Un message vous indiquera :



- si nous avons une offre mais pas disponible dans l'outil. Vous pouvez contacter la compagnie
- ou si nous n'avons pas d'offre pour cette activité.



CHAPITRE IV. Historique sinistre

En fonction des couvertures choisies, vous devrez compléter le nombre de sinistres qui ont été déclarés au cours des 3 dernières années - sauf si le preneur est starter.

La définition de starter se trouve dans l'infobulle:





PARTIE II. Accident du travail

CHAPITRE I. Garantie légale

Garantie Légale Masse salarial (totale - limitée au plafond légale)



Étape suivante

S'il n'y a pas d'employés, ne remplissez pas les champs de l'écran « Garantie Légale » et allez à l'écran suivant.

CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles)

Section I - Salaire garanti

Il est possible de choisir avec ou sans remboursement des charges patronales sociales :

Garanties extra-légales Informations complémentaires pour les garanties extra-légales Oui Salaire garanti avec remboursement des

Vous pouvez aussi compléter le salaire extra-légal :

	Masse salariale plafonnée	Salaire extra-légal
Employés sédentaires ou employés avec mission occasionnelle à l'extérieur	25 000,00 €	€
Employés avec mission à l'extérieur ou vendeurs		€
Employés avec travail manuel		€
Ouvriers	25 000,00 €	€



Section II - Excédent loi

Vous pouvez choisir entre 2 formules. Le détail des formules est détaillé sur l'écran.



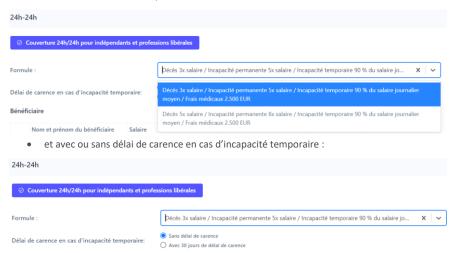
Vous devez compléter le salaire extra-légal sur lequel la prime sera calculée.

CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle)

Cette couverture n'est pas disponible pour les activités (para-)médicale.

Vous avez le choix entre

• 2 formules avec des multiplicateurs différents



Vous pouvez avoir jusqu'à 2 bénéficiaires.

Tous les champs sont obligatoires car ils seront repris dans le document final.

- L'âge du bénéficiaire ne peut être supérieur à 65ans
- Le salaire conventionnel du bénéficiaire ne peut être supérieur à 50.000€



Bénéficiaire



CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes

Vous avez le récapitulatif des primes avec la possibilité d'avoir le détail par type de travailleur en cliquant sur « Voir le détail de la prime ».

Récapitulatif des primes

Garanties	Sélectionnée?	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Garantie légale	✓	479,00 €	494,61 €
Salaire garanti	✓	41,88 €	45,75 €
Excédent Loi	✓	72,20 €	75,80 €
24h/24h	✓	1 328,10 €	1 450,95 €
Prime totale		1 921,17 €	2 067,11 €

Adapter les paramètres

Recalculer Voir le détail de la prime?



⊘ Voir le détail de la prime?

Sarantie légale

Bénéficiaires	Taux (%)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Employés sédentaires	0.55	137,50 €	141,98 €
Emplayés avec mission extérieure	1.1		
Employés avec travail manuel	1.026		
Ouvriers	1.366	341,50 €	352,63 €
Prime totale		479,00 €	494,61 €

Salaire garanti

Bénéficiaires	Taux (%)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Employés sédentaires	0.041	11,28 €	12,32 €
Employés avec mission extérieure	0.083		
Employés avec travail manuel	0.077		
Ouvriers	0.102	30,60 €	33,43 €

Vous devrez cliquer sur recalculer pour pouvoir aller à l'écran suivant.



PARTIE III. Liability

CHAPITRE I. RC Entreprise

Section I - Nombre de personnes occupées

Complétez les champs en blanc puis cliquez sur « Etape suivante ».

Nombre de personnes occupées		
Dirigeant d'entreprise, la famille cohabitante, les aides non rémunérées	1	
Coassocié actif	Coassocié actif	
Travailleur, stagiaire ou intérmaire – temps de travail > 50%	1	~
Travailleur, stagiaire ou intérmaire – temps de travail ≤ 50%	1	\$
Personnel occasionnel: temps de travail < 60 jours/ an et étudiants	Gratuit	
Nombre de travailleurs	2,5	\$
Pour le calcul le nombre de travailleurs ser	a arrondi à l'unité inférieure	

Section II - Détail de la garantie RC Entreprises

Vous voyez quelle est la limite par défaut. Pour certaines activités, vous avez le choix entre 1.500.000€ et 2.500.000€. Vous voyez aussi quelles seront les franchises applicables.

Détail de la garantie Responsabilité Civile

Limite par défaut

2 500 000,00 €

Contrat d'une durée de 3 ans ?

Franchise applicable	%	Franchise minimale	Franchise maximale
RC exploitation	Fixe	175,00 €	175,00 €
RC objets confiés	Fixe	175,00 €	175,00 €
RC après livraison	Fixe	175,00 €	175,00 €

La Responsabilité Professionnelle n'est pas couverte



Section III - Contrat de 3 ans (si d'application)

Il est possible de choisir un contrat d'une durée de 3 ans lorsque le preneur d'assurance n'est pas considéré comme un « client total » (voir 1.1.15.2.1 Définition de client total)

Si vous choisissez une durée de 3 ans, vous devrez confirmer que le S/P des 5 dernières années est inférieur ou égal à 30% pour pouvoir continuer.

⊘ Contrat d'une durée de 3 ans ?

 \square Je confirme que le S/P des 5 dernières années < ou = 30%

CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion

En fonction de l'activité sélectionnée (et si vous avez choisi la couverture incendie), vous aurez la possibilité de souscrire la Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion.

Détails de la garantie Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion

Restaurant avec surface accessible au public > 50 m² (terrasses incluses)



Surface (m²)

Surface (m²)

Étape suivante

CHAPITRE III. Récapitulatif des primes

Primes

Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
RC Exploitation	67,33 €	73,55 €
RC Objets confiés	8,42 €	9,19 €
RC Après livraison	8,42 €	9,19 €
Protection juridique	15,41 €	16,84 €
Responsabilité objective	99,53 €	118,19 €
Total	199,10 €	226,97 €

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif suivant:

Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :



Primes Garanties Commission (%) Prime nette (EUR) Prime TTC (EUR) **V** 67,33 € 73.55 € RC Exploitation 10 **✓** RC Objets confiés 8,42 € 9,19 € 10 ✓ RC Après livraison 10 8,42 € 9,19 € 16,84 € 15.41 € Protection juridique ~ Responsabilité objective 99,53 € 118,19 € Total 199,10 € 226,97 € **⊘** Adapter les paramètres

CHAPITRE IV. Responsabilité (para) médicale

Section I - Détails pour le calcul de la prime

Pour les activités (para)médicale, la responsabilité civile entreprise n'est pas disponible. Par contre, il est possible de tarifer la responsabilité professionnelle.

Les écrans et la navigation sont automatiquement adaptés :

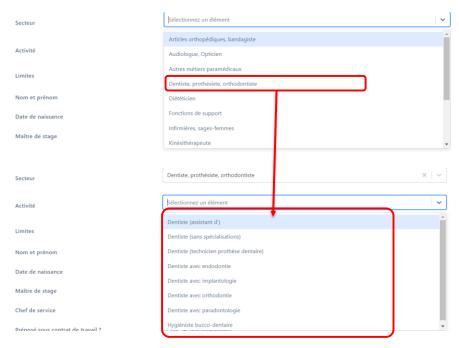


Pour avoir une prime, cliquez sur « Ajouter un élément ».

L'écran suivant apparait :

• Il faut d'abord choisir le secteur afin d'avoir une présélection des activités.





• Les noms, prénoms et date de naissance sont obligatoires car c'est une assurance liée à la personne. Il n'est pas possible d'avoir un tarif si le bénéficiaire a plus de 65 ans.



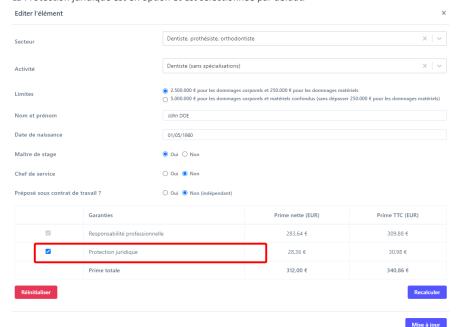
Les questions suivantes (maître de stage, chef de service, préposé sous contrat de travail) ont un impact sur le tarif.

Il y a une exception avec le personnel purement administratif. Pour celui-ci, aucune de ces informations n'est demandée :





Il faut ensuite cliquer sur « Recalculer » pour avoir la prime liée à la personne. La Protection juridique est en option et est sélectionnée par défaut.



- Pour finir, cliquer sur « Mise à jour » pour que cela soit pris en compte dans le calcul de la prime totale.
- Vous pourrez alors voir différents éléments pris en compte avec les primes associées.



Il est possible d'avoir plusieurs bénéficiaires.

On peut adapter ou supprimer les bénéficiaires en cliquant sur les icones



Section II - Récapitulatif des primes

En cliquant sur « Etape suivante », vous avez le récapitulatif des primes :

Primes responsabilité (para-)médicale

	Prime nette	
Garanties	(EUR)	Prime TTC (EUR)
Responsabilité professionnelle	328,64 €	359,04 €
Protection juridique	32,86 €	35,90 €
Prime totale	361,50 €	394,94 €

Adapter les paramètres

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :

Garanties	Commissions	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Responsabilité professionnelle	15 96	328,64 €	359,04 €
Protection juridique	15 96	32,86 €	35,90 €
Prime totale		361,50 €	394,94 €



PARTIE IV. Property

CHAPITRE I. Adresse du risque

Section I - Champ d'application

Champ d'application

Le type de batiment à assurer est-il conforme aux conditions générales (pas de châlet en bois, Oui Non caravane, tente, ...)?

Si le risque n'est pas conforme aux conditions générales, le calcul de la prime ne sera pas accessible et vous aurez le message

Tarif non disponible via cet outil.

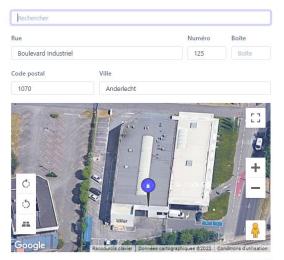
Section II - Adresse du risque

Afin de vérifier si le bâtiment à assurer se situe ou non sur une zone à risque d'inondation, vous devez introduire l'adresse du risque et cliquer sur « Vérifier l'adresse ».

Pour compléter l'adresse, vous pouvez encoder les premières lettres et le système vous fera des propositions.

Adresse du risque

Adresse



Vérifier l'adresse

Si le bâtiment ne se trouve pas dans une zone à risque, vous aurez le message suivant. Cliquez alors sur « Etape suivante »

Le bâtiment à assurer ne se situe pas sur une zone à risque d'inondation

Dans l'autre situation, vous aurez le message suivant et il ne sera pas possible d'avoir un tarif en incendie :



Le bâtiment à assurer se situe sur une zone à risque d'inondation. Tarif non disponible via cet outil, veuillez contacter la compagnie

CHAPITRE II. Bâtiment

Locataire exploitant	
Oui O Non O Structure en bois	
○ Oui ○ Non	
Oui O Non	
Oui O Non	
Déterminé par le preneur d'assurance Expertise interne ou grille compagnie Expertise concurrence Premier risque	
Capital bâtiment ou responsabilité locative	€
cours existant, assurance auprès de la banque). Mettez le montant à assurer à 0	
le tarif n'est pas disponible via cet outil :	
n pierre ou Oui O Non O Structure en bois	
outil. Veuillez prendre contact avec la compagnie.	
truction, il vous sera demandé la date de début des travaux	
Oui O Non	
	Oui ○ Non ○ Structure en bois Oui ○ Non ○ Structure en bois Oui ○ Non Oui ○ Non Oui ○ Non ○ Déterminé par le preneur d'assurance ○ Expertise interne ou grille compagnie ○ Expertise concurrence ○ Premier risque Capital bátiment ou responsabilité locative cours existant, assurance auprès de la banque). Mettez le montant à assurer à 0 le tarif n'est pas disponible via cet outil : In pierre ou ○ Oui ○ Non ⑥ Structure en bois outil. Veuillez prendre contact avec la compagnie.



Pour l'évaluation du capital au « Premier risque », un contrôle est fait :

O Déterminé par le preneur d'assurance Expertise interne ou grille compagnie Méthode d'évaluation du bâtiment Expertise concurrence 1er risque possible uniquement si capital assuré compris entre 175.000€ et 1.000.000€.

Si vous ne voulez pas assurer le bâtiment, mettez 0 dans le champ capital et cliquez sur « Le bâtiment n'est pas à assurer ».

Si vous laissez un capital, un message d'erreur vous empêchera de continuer.

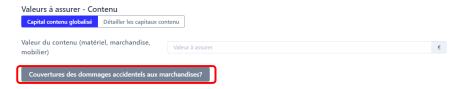


CHAPITRE III. Contenu

Section I - Valeur à assurer

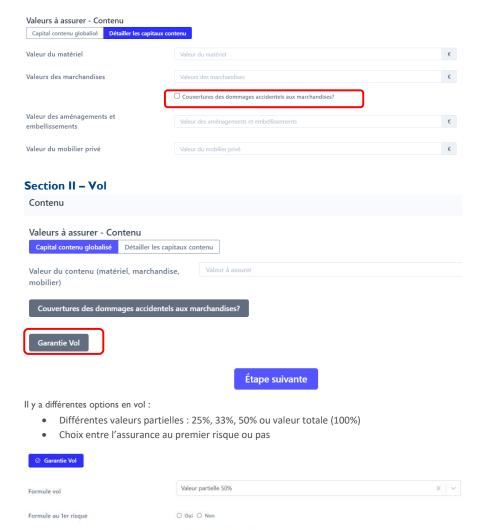
Pour définir la valeur à assurer vous avez 2 possibilités :

• Vous introduisez un capital contenu globalisé : Pour la couverture Dommage accidentels aux marchandises, en la sélectionnant dans l'écran, vous serez invités à indiquer la valeur des marchandises



ou vous donnez en détail un capital pour les différents postes : Vous aurez la possibilité de choisir la couverture de dommages accidentels aux marchandises en la sélectionnant sous le capital marchandise





En fonction de la région, du système d'alarme et du capital contenu, il se peut qu'une inspection soit nécessaire pour avoir un

Risque situé dans un pack PME (contiguité sans importance)

Alarm Incert avec attestation
 Alarme + transmission vers centrale de surveillance agréée
 Alarme + transmission vers GSM
 Pas d'alarme

Vous aurez alors le message :

Situation du risque

Système d'alarme

Tarif Vol à titre purement indicatif - sous réserve d'une éventuelle inspection. Veuillez prendre contact avec la compagnie



CHAPITRE IV. Garanties optionnelles

Garanties optionnelles		
Formule Plus (i)	~	
Extension 'Jardin' (i)		
Pertes d'exploitation		
Valeurs - transport et séjour		
Abandon de recours gratuit		
		Étape suivante

Section I - Formule Plus

Pour les activités HORECA, si l'affaire est éligible pour le Pack HORECA, un message informatif apparaît si la Formule Plus est désélectionnée :

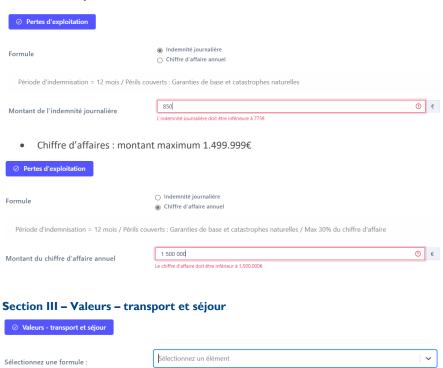
Garanties optionnelles Formule Plus (i) Pour bénéficier du pack HORECA, vous devez souscrire la Formule Plus



Section II - Pertes d'exploitation

2 formules:

• Indemnité journalière : montant maximal lié à l'ABEX



Section IV - Abandon de recours gratuit

Il est aussi possible de choisir l'option « séjour des valeurs au domicile privé ».

Uniquement si le preneur est propriétaire.

Séjour des valeurs au domicile privé



Formule transport et séjour 3.000 EUR - 3.000 EUR

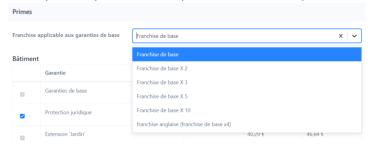
Formule transport et séjour 6.000 EUR - 6.000 EUR



CHAPITRE V. Récapitulatif des primes

Section I - Réduction de prime pour franchises majorées

A l'écran prime, il est possible de réduire la prime contre une franchise majorée :



Les clauses correspondantes seront affichées dans le document.

Section II - Protection juridique et pertes indirectes

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif

Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES

De même les pertes indirectes sont automatiquement sélectionnées.

Lorsque vous désélectionnez ces garanties dans la partie 'bâtiment', elles sont désélectionnées dans la partie « contenu ».

Bâtiment Catastrophes naturelles Pertes indirectes (10%) Protection juridique Total Bâtiment Garanties de base Catastrophes naturelles Pertes indirectes (10%)

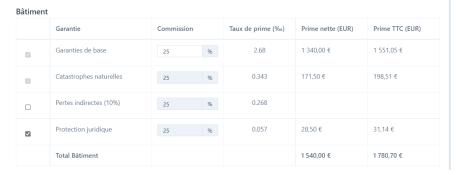
V

Protection juridique



Section III - Adaptation des paramètres

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :



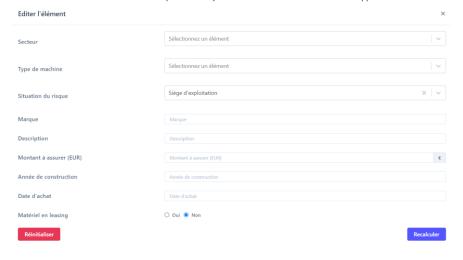
CHAPITRE VI. Bris de machine

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » le bris de machine, vous arriverez sur l'écran suivant :



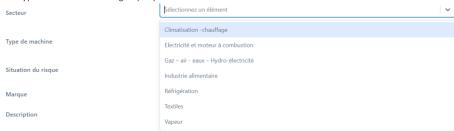
Section I - Détails pour le calcul de la prime

Les détails de chaque machine doivent être détaillés afin de pouvoir calculer la prime correspondante. Pour introduire une machine, il faut cliquer sur « Ajouter un élément ». L'écran suivant apparaît :

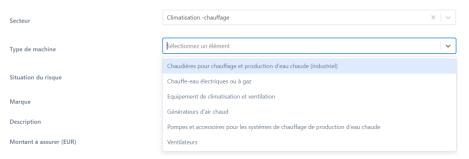




Les types de machine sont regroupés par secteur.



Il faut d'abord sélectionner un secteur avant de pouvoir sélectionner une machine :



Des contrôles ont été mis en place pour pouvoir avoir un tarif via l'outil :

- le montant à assurer doit être inférieur à 250.000€
- et la machine doit avoir moins de 7 ans.

Si c'est du matériel en leasing, vous devrez indiquer la société de leasing.

Cliquer sur « Recalculer » pour obtenir la prime liée à la machine. Si la couverture des causes externes est disponible, alors l'option est par défaut sélectionnée mais peut être désélectionnée :

Garanties	Taux	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Base	5	125,00 €	137,38 €
Causes externes	4	100,00 €	109,90 €
Prime totale		225,00 €	247,28 €

En cliquant sur « Mettre à jour », la machine est prise en compte pour le calcul de la prime et est reprise dans le tableau suivant:



Bris de Machines - Description

Type de machine	Marque	Valeur	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)	
Générateurs d'air chaud	marque 1	25 000 €	225 €	247,28 €	
Fours	Marque 2	12 500 €	37,5 €	41,21 €	
Ajouter un élément					

Étape suivante

Section 2 - Récapitulatif des primes

En cliquant sur « Etape suivante », vous avez le récapitulatif des primes :

Bris de machines - Primes



Recalculer

 $Vous\ pouvez\ adapter\ vos\ commissions\ en\ cliquant\ sur\ «\ Adapter\ les\ paramètres\ »\ puis\ sur\ «\ Recalculer\ »:$

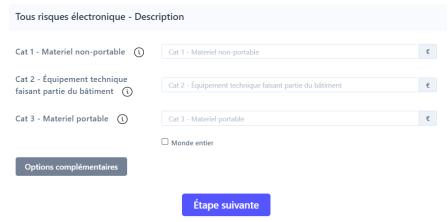
Garanties	Commissions		Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Base	15	%	162,50 €	178,59 €
Causes externes	15	%	100,00 €	109,90 €
Prime totale			262,50 €	288,49 €



CHAPITRE VII. Tous risques électroniques

Section I - Détails pour le calcul de la prime

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » la couverture Tous risques électroniques, vous arriverez sur l'écran suivant :



Vous pouvez renseigner les montants à assurer dans les différents champs. Des tooltips donnent la description des différentes catégories :

Historique Cat 1 - Materiel non-portable C'est à dire (1) personal computers, Tous risques électronique - Des terminaux, claviers, souris, scanners, lecteurs Cd-rom, imprimantes non portables, plotters, modems, cartes vidéos et cartes Cat 1 - Materiel non-portable (i) sons; (2) installations téléphoniques, fax, répondeurs et photocopieuses, machines à affranchir, machines de tri du courrier, Cat 2 - Équipement technique calculatrices et destructeurs de papier; (3) faisant partie du bâtiment (i) écrans et projecteurs; (4) caisses, terminaux de paiement pour cartes de crédit et de débit, balances. Cat 3 - Materiel portable (i)



Biens non-assurables:

- Appareils portables, comme GSM, GPS, BlackBerry, Agenda de poche électronique
- Sonos et éclairage dans les dancings et matériel de DJ
- Antennes paraboliques
- Appareils photos numériques
- Appareils utilisés dans l'horeca
- Appareils de paiement
- Appareils loués
- Matériel médical et matériel de laboratoire
- Commandes de processus dans des lieux de production
- Fournisseurs d'accès à Internet



• Ordinateurs destinés à un usage administratif, qui ne se trouvent pas dans un environnement de bureaux p. ex. écoles, étudiants, ...

Section 2 - Récapitulatif des primes

Tous risques électronique - Primes

Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Cat 1 - Matériel non portable	101,20 €	111,22 €
Cat 2 - Equipements du batiment	101,20 €	111,22 €
Cat 3 - Materiel portable		
Frais reconstitution des données	25,00 €	27,48 €
Frais reconstitution du software		
Frais supplémentaires		
Prime totale	227,40 €	249,91 €

Adapter les paramètres

Réinitialiser

Recalculer

En fonction

des montants introduits dans l'écran précédent, la prime sera calculée.

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :



Garanties	Commissions		Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Cat 1 - Matériel non portable	15	%	101,20 €	111,22 €
Cat 2 - Equipements du batiment	15	%	101,20 €	111,22 €
Cat 3 - Materiel portable	15	%		
Frais reconstitution des données	15	%	25,00 €	27,48 €
Frais reconstitution du software	15	%		
Frais supplémentaires	15	%		
Prime totale			227,40 €	249,91 €

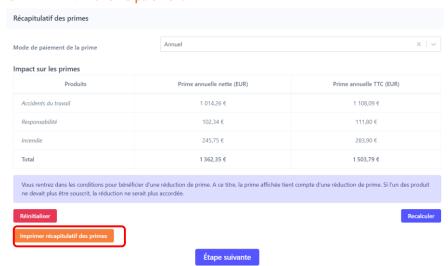
CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA

Si l'activité choisie fait partie du secteur HORECA, vous serez invités à compléter le questionnaire HORECA.



PARTIE V. Récapitulatif des primes

CHAPITRE I. Mode de paiement



Vous pouvez choisir de changer le fractionnement de la prime. Par défaut, c'est une prime annuelle. Si vous le changez, cliquez ensuite sur « Recalculer ». Les primes affichées tiendront compte d'une surprime en fractionnement choisi mais sera

Sans avoir de numéro d'entreprise, il est aussi possible d'imprimer un récapitulatif des primes, tenant compte des différents choix fait à cet écran.

Pour cela, cliquez sur « Imprimer récapitulatif des primes » et ensuite vous serez redirigé vers un nouvel écran.

CHAPITRE II. Réductions (si applicable)

la tarification rentre dans les conditions (c'est-à-dire « client total »), alors une réduction « globale » est disponible et sera appliquée sur toutes les primes ici calculées.

Réduction globale

Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des produit ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée.

Réduction applicable



Après avoir sélectionné le niveau de réduction, cliquez sur « Recalculer » pour mettre les primes à jour.

Définition de client total

Dans l'outil, on considère le preneur d'assurance comme « client total » si :

- l'activité choisie dispose d'une offre en Accident du travail, en Responsabilité et en Incendie,
 - o s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
 - Accident du travail
 - Responsabilité
 - Incendie
 - o s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum les couvertures
 - Responsabilité
 - Incendie



- l'activité choisie ne dispose pas d'une offre en Responsabilité (par exemple certaines professions libérales)
 - o s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
 - Accident du travail
 - Incendie
 - o s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum la couverture
 - Incendie

Dans tous les autres cas de figure, on ne considérera pas le preneur d'assurance comme « client total » et il ne sera pas possible de bénéficier de la réduction « globale ».

CHAPITRE III. Impression récapitulatif des primes

Imprimer récapitulati	if des primes			
Nom	Créé le	Actions		
	Aucun document disponible			
Générer tarif				
Si vous avez fait des modifications, veuillez générer à nouveau le document.				

Finalisation

Cliquez sur « Générer tarif » pour générer le document avec le tarif.

Ce document est informatif et ne peut en aucun cas être envoyé à la compagnie pour constitution d'une nouvelle affaire : les informations relatives au preneur sont demandées plus tard dans le processus.

Le statut de la tarification est changé à « Récapitulatif des primes ». Avec ce statut, les écrans suivants sont cachés. Pour finaliser et accéder aux écrans suivants, vous devez cliquer sur « Finalisation ». Le statut de la tarification est de nouveau « Tarification en cours ».



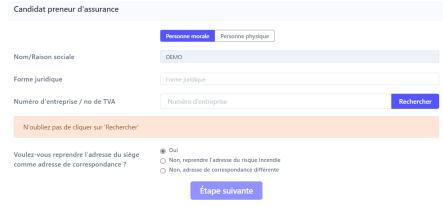
PARTIE VI. Finalisation

CHAPITRE I. Dates de prise d'effet

Dates de prise d'effet Accidents du travail Date de prise d'effet Garanties légale et extra-légales (si sélectionnées) 01/01/2022 Garantie 24h/24h 01/01/2022 Responsabilité Date de prise d'effet Garanties RC Entreprise 01/07/2023 ① Responsabilité Objective 0

Les dates ne peuvent se situer dans le passé et plus de 18 mois dans le futur.

CHAPITRE II. Candidat preneur d'assurance



Sur base du numéro d'entreprise / numéro de TVA, on récupère les informations de la BCE, dont l'adresse du siège social. Il est possible d'avoir une adresse de correspondance différente de l'adresse du siège social.



CHAPITRE III. Informations complémentaires

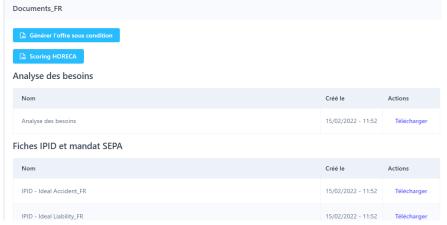
Informations complémentaires				
Informations complémentaires sur le preneur d'assurance				
Langue	○ FR ® NL			
Numéro BDP	Numéro BDP			
Téléphone	Téléphone	~		
E-mail	E-mail	@		
Autres informations complémentaires				
VIVIUM Business Deal existant?				
Numéro du contrat	Numéro du contrat			
	Étape suivante			

Le choix de la langue permet d'avoir les documents dans une langue différente que celle des écrans sur lesquels on travaille. Les autres champs (numéro BDP, téléphone et e-mail) ne sont pas obligatoires.

Si vous avez indiqué qu'il y a un VIVIUM Business Deal, vous êtes obligés d'indiquer le numéro de contrat.

CHAPITRE IV. Documents

Une fois que toutes les informations sont complétées dans l'écran précédent, en cliquant sur « Etape suivante », vous avez accès aux documents :



Pour générer le document de tarification, cliquez sur le bouton « Générez l'offre sous condition ».

Le statut de la demande change alors en « tarif indicatif » et les champs nécessaires pour déterminer le tarif sont bloqués. Pour retravailler la tarification, cliquez sur « Retravailler tarification » :







PARTIE VII. Nouvelle affaire

Pour demander une nouvelle affaire à la compagnie,

- 1. Téléchargez l'offre pour la soumettre au client. Pour les activités dans le secteur HORECA, vous devez aussi compléter le questionnaire.
- 2. Si le client est d'accord avec les données renseignées sur le document et les primes indicatives, faites-lui signer le tarif indicatif. Remarque : vous pouvez faire signer l'offre de manière digitale via la carte d'identité électronique du
- 3. Renvoyez le document signé par le client à la compagnie (à l'adresse électronique suivante : kmobru@vivium.be), avec le questionnaire HORECA complété le cas échéant.
- 4. Dans votre e-mail à la compagnie, demandez la création d'une nouvelle affaire. Remarque : ce document est un tarif indicatif. La compagnie a la possibilité de refuser ou de demander des documents supplémentaires (par exemple, une attestation de sinistre, la police précédente, ...).

PARTIE VIII. Questions?

Si vous avez une question technique, veuillez envoyer un courriel à <u>clementine.cazelles@pvgroup.be</u>.

Pour les questions d'ordre commercial, veuillez contacter votre account manager.

Field Code Changed